

Fait à Metz, le

15 MARS 2018

Syndicat mixte du SCOTAM
Harmony Park - 11, boulevard Solidarité 57070 METZ
Tél.: 03 87 39 87 94 kbahri@metzmetropole.fr

A

Préfecture de la Moselle
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau du contrôle de légalité
9 place de la Préfecture BP 71014
57034 METZ CEDEX 1

BORDEREAU D'ENVOI

Délibérations du Comité syndical du 13 mars 2018	Nombre	Observations
Thème : Administration générale - <u>Point 1</u> - Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 1 ^{er} février 2018, /	1 exemplaire de chaque acte.	Contrôle de légalité
Thème : Budget / Finances - <u>Point 2</u> - Compte de gestion de l'exercice 2017, / - <u>Point 3</u> - Compte administratif de l'exercice 2017, / - <u>Point 4</u> - Affectation des résultats de l'exercice 2017, / - <u>Point 5</u> - Contribution financière pour l'année 2018 des membres adhérents du Syndicat mixte, / - <u>Point 6</u> - Budget Primitif de l'année 2018, / - <u>Point 7</u> - Conventions cadre (2018-2019) et financière (2018) multipartite entre les 5 Syndicats mixtes de SCOT du sillon lorrain et les 3 agences d'urbanisme lorraines (AGAPE, SCALEN, AGURAM). /		
7 délibérations transmises accompagnées d'1 annexe pour les points n°2, 3, 6 et 7.		

Le Président du
Syndicat mixte du SCOTAM

